

Prévention amiante



MÉTIERS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



1
Votre métier vous expose
aux risques d'inhalation
de fibres d'amiante

Où y a-t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la
présence d'amiante,
que faire ?



2



3
Dans les bâtiments construits avant le
1er juillet 1997 ou dans les anciennes
machines et installations industrielles...



4
Appelez le responsable
des travaux

Si vous n'avez pas suivi de
formation «Amiante»,
n'y touchez pas !

Si vous êtes formé,
appliquez les principes
de prévention

N'oubliez pas
de vous décontaminer
et de traiter les déchets

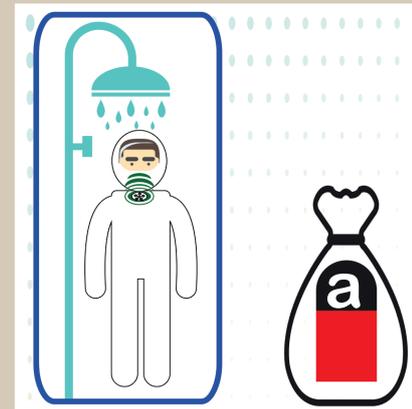


5
Attestation
de compétences

Protégez-vous



6
Limitez l'empoussièremement Protégez l'environnement



7



Carsat Retraite & Santé au travail
Pays de la Loire



Sminov service médical interentreprises de Santé au travail du nord-ouest vendéen
SANTÉ AU TRAVAIL

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE